

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS

1. L'Organisateur

L'Organisateur est la société **OLINDA SAS**, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 18, rue de Navarin, 75009 Paris, France enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 819 489 626, représentée par Monsieur Alexandre Prot, en qualité de Directeur Général, (**l'Organisateur, On ou Nous**).

2. Comment participer

Ce jeu-concours (**Jeu-concours**) se déroulera du 8 février 2024 à 12h au 19 février 2024 à 12h (la **Date de Clôture**). Toutes les inscriptions au Jeu-concours doivent nous parvenir au plus tard à minuit à la Date de Clôture. Toutes inscriptions reçues après la Date de Clôture sont automatiquement disqualifiées.

Pour participer au Jeu-concours, les participants doivent répondre à l'enquête envoyée par email à certains clients et le soumettre en le validant, en cliquant sur les liens pertinents et en nous communiquant leur nom et adresse e-mail sur cette page. L'inscription au Jeu-concours est gratuite.

Nous déclinons toute responsabilité pour les inscriptions au Jeu-concours qui ne pourraient pas être soumises en raison d'une panne d'équipement, d'un dysfonctionnement technique, d'une défaillance de systèmes, satellite, réseaux, serveurs, matériel informatique ou de logiciels de toute sorte.

En participant au Jeu-concours, vous acceptez d'être lié par les dispositions du présent règlement.

Pour toute difficulté en lien avec le Jeu-concours, vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique suivante : contact@qonto.com

3. Admissibilité

Le Jeu-concours est ouvert à tous les clients Qonto ayant un abonnement en cours de validité chez Qonto (basic, smart, premium, essential, business, entreprise), domiciliés en France (DROM COM exclus), Italie, Allemagne ou Espagne, âgés de plus de 18 ans, à l'exception de nos employés (ou des employés de nos sociétés holding ou filiales ou de nos agents ou fournisseurs) ou de toute personne ayant un lien professionnel avec le Jeu-concours ou son organisation.

En participant au Jeu-concours, vous confirmez que vous êtes admissible à le faire et à réclamer un Prix. Nous nous réservons le droit de vous demander de nous communiquer une preuve (en ce compris une preuve de votre âge) que vous êtes admissible à participer au Jeu-concours.

Nous n'accepterons pas les inscriptions au Jeu-Concours qui sont générées automatiquement par ordinateur ou complétées par des tiers, ou en masse.

La participation est limitée à une inscription par personne. Les inscriptions au nom d'une autre personne ne seront pas acceptées et les participations conjointes ne sont pas permises.

Nous nous réservons le droit de d'amender ou de modifier les termes et conditions de ce Jeu-concours à tout moment pour tout motif légitime, en particulier en cas de fraude ou force majeure, et de rejeter les inscriptions des participants qui ne respecteraient pas l'esprit du Jeu-concours ou qui violent le présent règlement.

Toute modification du présent règlement sera notifiée aux participants sur la page internet <https://qonto.com/>

4. Le Prix

Le Prix consiste en une carte cadeau d'une valeur de cinquante (50) euros TTC au choix entre une carte virtuel Visa ou une carte cadeau Amazon, à valoir à compter du 19 février 2024.

Le Prix n'est ni négociable ni transférable. Aucun paiement en espèces ne pourra être effectué en lieu et place du Prix.

Le gagnant du Prix s'interdit de vendre, offrir à la vente ou utiliser le Prix dans le cadre de tout autre jeu concours ou promotion.

5. Gagnant

Les gagnants du Jeu-concours seront les 10 premiers participants tirés au sort par huissier (Mathieu Asperti, 1 quai de la Corse, 75004 - PARIS) parmi toutes les inscriptions correctement soumises en France, Italie, Allemagne et Espagne conformément aux présents termes et conditions. Ce résultat sera définitif et aucune correspondance ou discussion ne sera engagée. Le tirage au sort par huissier de justice aura lieu le lundi 19 février.

Nous contacterons personnellement les gagnants, dès que possible après que le tirage au sort ait eu lieu, via l'e-mail communiqué lors de l'inscription au Jeu-concours. Seuls les gagnants seront contactés.

6. Réclamer un Prix

Nous ferons tous les efforts raisonnables pour contacter le gagnant.

Si le gagnant ne peut être contacté ou n'est pas disponible, ou n'a pas réclamé son Prix dans les quatorze (14) jours suivant la date du tirage au sort, ou n'est pas en mesure de se conformer aux présents termes et conditions, nous nous réservons le droit d'offrir ce Prix au prochain participant admissible tiré au sort parmi les inscriptions reçues avant la Date de Clôture.

Nous déclinons toute responsabilité si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un Prix.

Pour récupérer un Prix, vous devez nous communiquer votre adresse postale dans le Territoire et nous vous livrerons le Prix.

7. Protection des données personnelles et publicité

Nous traitons les données à caractère personnel conformément à la politique de confidentialité accessible en cliquant sur le lien [ci-après](#):

- Pour les besoins du Jeu-concours, l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sera amené à traiter certaines données à caractère personnel relatives aux participants et, parmi eux, au gagnant, dans le cadre de leur participation au Jeu-concours. L'Organisateur sera notamment amené à traiter les données suivantes : adresse e-mail, civilité, prénom, nom (les « **Données Personnelles** »).
- Ces données sont uniquement collectées pour les besoins du Jeu-concours et de la remise du Prix et ne seront ni conservées, ni utilisées à quelque autre finalité que ce soit.
- Les participants garantissent la transmission d'informations complètes et exactes.
- L'Organisateur s'engage à traiter ces Données Personnelles conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier : (i) la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (la « **Loi Informatique et Libertés** ») et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entré en vigueur le 25 mai 2018 ainsi que tous textes d'application type « guidelines » (le « **RGPD** ») et (ii) tout autre texte d'application relatif à la protection des données qui seraient applicables (ensemble « **La Réglementation Applicable** »).
- Les Données Personnelles seront utilisées par l'Organisateur uniquement pour les besoins du Jeu-concours et notamment pour la prise en compte de la participation au Jeu-concours, le tirage au sort du gagnant, l'attribution et l'acheminement du Prix au gagnant.
- Les Données Personnelles pourront être transmises à tout prestataire de l'Organisateur pour les seuls besoins d'organisation du Jeu-concours et, le cas échéant, de la remise du Prix, lesquels seront soumis à une obligation de confidentialité.
- Les Données Personnelles ne feront l'objet de communications extérieures autres que celles prévues ci-dessus, que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires ou à la demande d'une administration ou autorité judiciaire, conformément à la Réglementation Applicable.
- En application de la Réglementation Applicable chaque participant dispose des droits d'accès à, de rectification, de suppression, de restriction de traitement, de copie, de refus de traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité des Données Personnelles le concernant.
- Pour exercer ces droits, le participant peut envoyer un courrier à l'adresse suivante accompagné de tout justificatif d'identité en sa possession : 18 rue de Navarin, 75009 Paris ou un mail à l'adresse suivante : support@qonto.eu
- Le participant est également informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, telle que, pour la France, la CNIL.

Qonto est autorisé à communiquer sur le Jeu librement ainsi que sur les résultats et nom des gagnants. A cette fin, chaque participant, en participant au Jeu-concours, autorise Qonto à mentionner le Jeu-concours sur les supports souhaités par Qonto et à faire la publicité autour de ce Jeu-concours. Par ailleurs, les résultats pourront être exploités et diffusés par Qonto, sous réserve du respect de la vie privée des participants.

8. Général

Toute question, commentaire ou réclamation en lien avec le Jeu Concours doit nous être adressé. S'il y a de quelconques raisons de penser qu'il y a eu violation du présent règlement, nous nous réservons le droit de vous exclure de la participation au Jeu-concours.

Nous nous réservons le droit d'annuler, de suspendre, d'interrompre ou de modifier le Jeu-concours pour tout motif légitime (en particulier, en cas de suspicion de fraude, triche ou tout cas de force majeure).

Le présent règlement (y compris tous litiges ou réclamations non contractuels) est régi par la loi française et soumis à la compétence non-exclusive des tribunaux français.